

# Commune de Cudrefin



## Rapport de la commission des Finances

Référence au **préavis No 89-2024** :  
Travaux de dragage au port de Cudrefin

Membres de la commission :

Roland Pfister  
Sylvain Baumann  
Arnaud Heiniger  
Didier Gattlen  
Alexandre Grossu

Conseil du 18.11.2024

La commission des finances, représentée par tous ses membres, a pris connaissance le 18 novembre 2024 du préavis n° 89.2024 – Travaux de dragage au port de Cudrefin, présenté par M. Richard Emmenegger, syndic et M. Jean-Luc Amiet municipal des ports.

La présentation a suscité une très riche discussion, en partie grâce à l'expérience de la commune par le passé dans ce domaine.

En effet, la Moillettaz charrie, selon la saison et les précipitations, des alluvions qui se déposent le long de la digue est du port et jusqu'à l'entrée du port. Avec les années, elles s'accumulent rendant la navigation dans le coin difficile, voire dangereuse.

C'est un problème récurrent, qui nécessite le dragage de ces alluvions d'une manière répétée. En automne 2021, un dragage de 2150 m<sup>3</sup> a été effectué. Maintenant il s'agit de draguer l'entrée du port, ce qui est l'objet du présent préavis.

Vu le caractère répétitif de ce problème, les discussions ont dégagé quatre directions pour y remédier.

1. Effectuer le dragage à l'entrée du port en 2025, avant l'ouverture de la navigation, tel que présenté dans le préavis
2. L'entreprise Marti, sollicitée pour le nouveau dragage, a été consultée sur les conséquences si on creusait un trou devant l'embouchure de la Moillettaz en même temps que le dragage convenu. Dans ce trou les alluvions se déposeraient, retardant le colmatage à l'entrée du port. La réponse reçue est que les travaux nécessaires seraient identiques à ceux de 2021, c'est-à-dire un chenal pour accéder à la zone, qui aurait un coût estimé de CHF 50'000.00. Ce n'est pas exactement la proposition de M. Monnard
3. Construire devant l'embouchure de la Moillettaz une déviation du courant, afin que les alluvions n'affectent plus la navigation
4. Le problème étant passablement complexe, charger une entreprise, expérimentée dans l'hydrologie, pour faire une étude hydrogéologique qui propose la meilleure solution à moyen et long terme

Le financement de ces travaux pourrait être partagé avec le canton/la confédération, selon l'idée que le lac leur appartient aussi. On doit se renseigner sur les lois/directives qui fixent les limites des responsabilités financières.


Poussé par l'urgence des travaux énoncés dans le préavis, la commission des finances a proposé de l'accepter, accompagné de la recommandation pour la municipalité de chercher la meilleure solution à moyen/long terme.

La commission des finances remercie M. Emmenegger et M. Amiet pour les informations et explications reçues.

  
Roland Pfister  
Conseiller communal

  
Sylvain Baumann  
Conseiller communal

  
Alexandre Grossu  
Conseiller communal

  
Arnaud Heiniger  
Conseiller communal

  
Didier Gattlen  
conseiller communal

Rapport rédigé par Alexandre Grossu